



Universté Ziane Achour Djelfa
Faculté des Lettres des langues et des arts
Département des langues étrangères
M1 Français
Module : Analyse du Discours(AD)



ANALYSE DU DISCOURS

Introduction

Le “discours”, s’inscrit de façon générale dans le cadre de l’évolution des sciences du langage à partir des années soixante.

L’analyse de discours entretient avec la linguistique des rapports complexes qui sont toujours en situation de redéfinition perpétuelle, car il s’agit plus d’un courant scientifique qui veut se l’approprier.

En dépit de la diversité des approches en analyse de discours, des théories et des notions qui y sont impliquées, toutes les voies convergent vers la définition unique de son objet par GRAWITZ (1990 : 345) qui dit que toutes les recherches en ce domaine «(...) partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes ». Or un texte est un mode d’organisation spécifique qu’il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit.

Considérer la structure d’un texte en le rapportant à ses conditions de production, c’est l’envisager comme discours». La question du discours n’a pas été soulevée par Ferdinand de SAUSSURE qui voit que la linguistique est une étude de la langue, elle-même définie comme un “système de signes”. Sa théorie repose sur une la dichotomie langue / parole acte individuel par opposition à la langue qui est un acte social. La recherche en linguistique s’oriente ainsi vers l’étude du système de la langue par opposition aux manifestations individuelles de la parole. La séparation langue / parole présuppose du coup une opposition entre ce qui est social et ce qui individuel. Par rapport à cette opposition, le discours est le tiers-exclu. La première mise en cause de l’opposition saussurienne qui réhabilite la parole apparaît en 1909 chez Charles BALLY, dans son traité de stylistique. Celui-ci expose les principes d’une linguistique de la parole qui ouvre la voie de la recherche sur la relation entretenue par le sujet parlant, son discours et le contexte.

Chez GUILLAUME, on trouve la notion de l’acte de discours, qui tend à apporter plus de précisions sur la place du sujet parlant ; mais cette théorie ne dépasse pas celle de De SAUSSURE. C’est chez les formalistes russes, par contre, que se développe à partir de 1915 une recherche sur les structures narratives de la littérature orale et écrite. En 1928, on découvre, dans La morphologie du conte russe de PROPP, l’ambition de dépasser le principe de l’immanence pour s’intéresser aux vastes ensembles discursifs que sont les textes, afin de rendre compte de l’organisation syntaxique et sémantique d’un texte. BENVENISTE qui effectue des recherches sur l’énonciation et la sémiologie de la langue, en partant de la philosophie analytique et en particulier de la théorie des actes de parole de l’anglo-saxon AUSTIN, contribue à introduire dans la linguistique française un thème nouveau, qui représente aujourd’hui ce qu’on appelle communément l’analyse de discours. Aborder cette analyse, c’est se confronter à une multitude de questions fondamentales du type :- Qu’est ce que le discours ?- Quelles sont les principales approches en analyse de discours ?- Quel est l’apport de ces outils à notre travail de recherche?

Le discours: essai d'une définition L'instabilité de la notion de discours rend dérisoire toute tentative de donner une définition précise du discours et de l'analyse de discours. On peut dans ce cas expliquer pourquoi le terme de discours recouvre plusieurs acceptions selon les chercheurs ; certains en ont une conception très restreinte, d'autres en font un synonyme de "texte" ou "d'énoncé". On peut déjà dire que le discours est une unité linguistique de dimension supérieure à la phrase (transphrastique), un message pris globalement. Pour L. GUESPIN, c'est ce qui s'oppose à l'énoncé ; c'est-à-dire que : «l'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne» (1971 : 10). Le terme de "discours" désigne aussi un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique; comme c'est le cas par exemple de la déclaration d'une personnalité politique ou syndicale. Par discours, on envisage aussi la conversation comme type particulier d'énonciation. En partant du mode de fonctionnement de l'énonciation, BENVENISTE (1966) oppose le discours à la langue qui est un ensemble fini relativement stable d'éléments potentiels. C'est le lieu où s'exerce la créativité et la contextualisation qui confèrent de nouvelles valeurs aux unités de la langue. Il définit ensuite l'énonciation comme:

l'acte individuel par lequel un locuteur met en fonctionnement le système de la langue; "la conversion de la langue en discours"(1970: 12-13). Le discours, dira-t-il, est cette manifestation de l'énonciation chaque fois que quelqu'un parle. Cette définition de Benveniste semble entretenir un lien avec celle que Jean-Michel ADAM (1989) énonce de la manière suivante: "(...) un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps)".

* Discours et texte

Si dans un passé récent, le terme de discours ne référait qu'à une production orale, de nos jours, celui-ci recouvre non seulement le discours oral mais aussi le texte écrit ; c'est-à-dire qu'il s'applique aux énoncés oraux et écrits. C. FUCHS (1985: 22), qui ne fait pas de distinction entre texte et discours avance la définition suivante: «objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques)». Il semble qu'il n'y ait pas de mot plus polysémique que "discours" dans le champ de la linguistique. En effet, ce terme connaît non seulement des emplois variés mais aussi des délimitations assez floues.

De cette pluralité de définitions, il se dégage chez tous les auteurs que le discours désigne toute réalisation orale ou écrite par un sujet, de la dimension de la phrase ou au-delà (succession de phrases: texte) et ainsi que son contexte. Pour Michel ARRIVÉ (1986 : 233): «le discours peut être conçu comme une extension de la linguistique, ou comme symptôme d'une difficulté interne de la linguistique (particulièrement dans le domaine du sens), rendant nécessaire le recours à d'autres disciplines». Le discours apparaît donc comme un prolongement de la grammaire textuelle vers une dimension transphrastique. Dans ce cas, il renvoie à d'autres notions que l'on appelle "cohérence discursive" ou "cohérence textuelle" dont l'unité d'existence résulte de l'articulation d'une pluralité de structures transphrastiques, en fonction de conditions de production particulières. La grammaire de texte qui étudie la cohérence des énoncés a pour objet le discours considéré comme une unité totalisante. La naissance d'une linguistique de l'énonciation a apporté un souffle nouveau dans la façon d'aborder le discours. En effet, avec la prise en compte des conditions de production, le discours était désormais défini comme toute production (verbale et non verbale) d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation. C'est à partir de cette période que l'objet de l'analyse de discours ne consistait plus à rechercher ce que dit le texte, mais la façon dont il le dit. D'un point de vue pragmatique, le texte est un ensemble culturel qui renvoie à des données d'origines variées, pas seulement linguistiques. C'est pourquoi le texte tout comme le discours est, selon une visée pragmatique, défini comme: l'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux. Le discours remplit trois fonctions :

- une fonction propositionnelle (ce que disent les mots) ; - une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, etc...); par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants ; - une fonction perlocutoire (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur. On peut déduire de ces définitions que l'analyse de discours consiste à étudier des conduites communicatives et à rendre compte des combinatoires produites par l'interaction des contraintes et des choix faits par l'énonciateur.

Elle est au cœur des relations qui existent entre un comportement culturel et des discours sociaux. C'est dans ce cadre que le discours est conçu par les théoriciens de l'énonciation et de la pragmatique comme un ensemble d'énoncés considérés dans leur dimension interactive, leur pouvoir d'action sur autrui, leur inscription dans une situation d'énonciation dont les paramètres sont : l'énonciateur, l'allocutaire, le moment de l'énonciation et le lieu de l'énonciation. En d'autres termes, toute communication est une situation qui met en jeu des acteurs sociaux, des positions et des relations entre un émetteur, un ou plusieurs récepteurs et le contexte externe et interne de la communication. C'est donc dire que le sens d'un discours n'est pas donné par la langue : il est plutôt découvert par le destinataire grâce aux multiples points de repères que le destinataire y a placés pour exprimer ce qu'il veut dire. Selon Dominique MAINGUENEAU (1989: 18) «tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il s'opère». De tout ce qui précède, on peut retenir que la notion de discours n'est donc pas stable. Ce terme englobe à la fois plusieurs acceptions et une variabilité de discours qui empêchent toute tentative d'harmonisation des points de vue autour d'une définition unique qui serait acceptable pour tous les chercheurs. Cette diversité trouve son explication dans le fait que la linguistique du discours désigne non pas une discipline qui aurait un objet bien circonscrit, mais plusieurs approches entretenant d'une certaine manière quelques liens spécifiques.

Face aux difficultés de circonscrire l'objet d'analyse du discours, Dominique MAINGUENEAU (1996: 8) avance les raisons suivantes: «Les difficultés que l'on rencontre pour délimiter le champ de l'analyse de discours viennent pour une part d'une confusion fréquente entre analyse du discours et ces diverses disciplines du discours (analyse de la conversation, analyse du discours, théories de l'argumentation, théories de la communication, sociolinguistique, ethnelinguistique...- la liste n'est pas exhaustive). Chacune étudie ce discours à travers un point de vue qui lui est propre». Avec l'accroissement des terrains d'investigation, toute production verbale ou non verbale, orale ou écrite peut devenir de nos jours un objet d'analyse du discours. C'est pour cette raison que la variété des corpus est indissociable de la variété des approches et des présupposés théoriques. Nous allons tenter de présenter dans les pages qui suivent un parcours de ce vaste champ d'investigation qu'est l'analyse du discours.

Les différentes approches en analyse de discours

*. L'approche énonciative.

La tentative de dépasser la limite d'une linguistique de l'énoncé a permis aux chercheurs de faire appel au concept d'énonciation. L'intérêt porté actuellement à l'énonciation s'explique par l'extension de l'objet même de la linguistique. En effet, la prise en compte de tous les phénomènes liés aux conditions de production du discours apparaît comme pertinente pour la compréhension du fonctionnement de la langue. Lorsqu'on aborde le sens des unités linguistiques, on est inévitablement amené à les relier à des facteurs extralinguistiques, c'est-à-dire à leur référence comme à leur prise en charge par un énonciateur. La relation "obligée" des unités en question aux conditions de leur production suppose la prise en compte de la théorie de l'énonciation, qui d'une autre manière articule le linguistique sur l'extralinguistique; c'est-à-dire le discours à ses conditions de production. À l'origine de cette démarche, Émile BENVENISTE (1966, 1970) qui, dans son travail, 1- avance une définition de l'énonciation : mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation; accompagne cette définition par une théorie générale des indicateurs linguistiques (pronoms personnels, formes verbales, déictiques spatiaux et temporels, modalisateurs) par l'intermédiaire desquels le locuteur s'inscrit dans l'énoncé, c'est-à-dire selon BENVENISTE (1966: 251), des «actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée par un locuteur»

Cours élaboré à partir d'Alpha Ousmane Barry